



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Videogrammes

Question écrite n° 50053

#### Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre de la culture et de la communication sur le problème du financement de la section cinéma du compte de soutien. Actuellement ce financement dépend des recettes d'exploitation des salles de cinéma et de la contribution des chaînes de télévision, instituée en 1985. L'exploitation vidéographique, en pleine expansion, n'est pas, par contre, assujettie à une contribution au compte de soutien, ce qui n'est pas normal. Le développement difficile il y a quelques années de la vidéographie peut expliquer cette lacune, mais cela n'est plus le cas actuellement, et ce mode d'exploitation des films a des chances d'être demain le premier avant la télévision et les salles. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour améliorer le financement de la section cinéma du compte de soutien, en permettant en particulier la participation de la vidéographie dans ce financement.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La question de la participation du secteur vidéographique au financement de la section Cinéma du compte de soutien retient toute mon attention. Les perspectives d'évolution du marché de la vidéo, qui devient un support majeur de la diffusion secondaire des films, imposent en effet de s'interroger sur l'intégration de ce marché à l'économie générale du compte de soutien. J'ai donc demandé au directeur général du Centre national de la cinématographie, d'engager, sur cette question, dès le début de l'année 1992, une concertation approfondie avec tous les professionnels concernés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50053

**Rubrique :** Audiovisuel

**Ministère interrogé :** culture, communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture, communication, porte-parole du gouvernement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1991, page 4667